

Date de la séance

Le 29 avril 2026

Date de convocation

Le 23 avril 2026

Date de publication

Le 23 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	10
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-04-33

OBJET :

**Désignation des
représentants de
Gally Mauldre au sein
des instances du
SMSO**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE,
Christophe LELAÏT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline
QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent
LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric
MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE,
Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

Procurations :

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL

Christophe DEBUSNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Jerôme FENAÏLLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE

Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

Absents : Gilles STUDNIA

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action
publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation
territoriale de la République, notamment ses articles 64 et 76 ;

VU la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des
compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la
GEMAPI ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les
articles L. 5214-16 et L.5214-21 ;

VU les missions définies au 1°, 2°, 4°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
VU les statuts du SMSO,
VU les statuts de la Communauté de communes Gally-Mauldre,
VU la délibération n°2022-10-77 en date du 19 octobre 2022 relative au transfert de la compétence GEMAPI, pour les communes d'Andelu, Bazemont, Herbeville, Montainville, Mareil sur Mauldre, Maule pour leur territoire situé sur le bassin-versant de la Mauldre et affluents de la Communauté de communes ;

VU la délibération n°2026-02-02 en date du 18 février 2026 relative au transfert de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols consécutive, pour les 11 commune de I CCGM

CONSIDERANT que les statuts du SMSO prévoient que la composition du comité syndical est définie de la manière suivante :

- Deux délégués titulaires par membre, pour la tranche de population comprise entre 1 et 49 999 habitants ;
- Un délégué titulaire supplémentaire par membre pour chaque tranche entamée de 50 000 habitants ;

CONSIDERANT que les statuts du SMSO prévoient que chaque membre désigne, pour chaque délégué, un suppléant appelé à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du titulaire ;

CONSIDERANT les candidatures de : Titulaires Jean Bernard HETZEL, Nathalie CAHUZAC

Suppléants : Jean-Philippe ANTOINE, Olivier LEPRETRE

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date 15 avril 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Vincent GAY, Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants suivants au sein du comité syndical du SMSO :

Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard HETZEL	Jean-Philippe ANTOINE
Nathalie CAHUZAC	Olivier LEPRETRE

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
07/05/26
- Document rendu exécutoire le

Le Président
Vincent GAY

